

Conférence générale

GC(65)/23
22 septembre 2021

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session ordinaire

Point 9 de l'ordre du jour
(GC(65)/25)

Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

Mémoire du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ dispose qu'avant que la Conférence générale, à chaque session ordinaire, ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance lui fait connaître les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session le Conseil soit constitué conformément au paragraphe A de l'article VI du Statut.
2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil² conformément à ce qui suit :
 - a) deux membres de la région Amérique latine ;
 - b) deux membres de la région Europe occidentale ;
 - c) deux membres de la région Europe orientale ;
 - d) deux membres de la région Afrique ;
 - e) un membre de la région Extrême-Orient ;
 - f) un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ; et
 - g) un membre de la région Extrême-Orient ou de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ou de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

¹ Document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer l'Arabie saoudite, l'Estonie, le Ghana, la Grèce, la Hongrie, le Koweït, la Mongolie, le Nigeria, la Norvège, le Panama et le Paraguay (voir document GC(63)/RES/DEC(2019), décision GC(63)/DEC/9).

3. Il est rappelé aux délégués que les 24 États Membres énoncés ci-après siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la soixante-sixième session ordinaire (2022) de la Conférence générale du fait qu'ils ont été élus par la Conférence générale en 2020³ ou désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2021⁴.

Afrique du Sud	Fédération de Russie
Allemagne	France
Argentine	Inde
Australie	Japon
Autriche	Malaisie
Brésil	Mexique
Canada	Nouvelle-Zélande
Chine	Pérou
Égypte	Pologne
Émirats arabes unis	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Suisse

³ Document GC(64)/RES/DEC(2020), décision GC(64)/DEC/8.

⁴ Document GC(65)/20.